



N°1 / OCTOBRE 2017

# Eaux & Forêts

Magazine d'informations du Ministère des Eaux et Forêts

## LA FORÊT, UNE PRIORITÉ DU GOUVERNEMENT

Forêt du BANCO

FOCUS

ETAT DES LIEUX DES FORÊTS



DOSSIER

QU'EST-CE QUE L'AGROFORESTERIE ?



CONFLIT FAUNE-HOMME

LE MYSTÉRIEUX RHINOCÉROS DE M'BATTO





*LA FORÊT EST  
SOURCE DE VIE :  
PRÉSERVONS-LA*



## LE NÉCESSAIRE SURSAUT POUR LA RECONSTITUTION DU COUVERT FORESTIER IVOIRIEN

De 16 millions d'hectares au début du siècle dernier, la forêt ivoirienne est passée à 7 850 864 hectares en 1990 puis à 3 401 146 en 2015. Aujourd'hui, il y a à peine 2 millions d'hectares de forêt naturelle.

Cette situation est en grande partie imputable aux activités anthropiques notamment l'agriculture extensive basée sur les cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre et bois énergie, l'urbanisation galopante, les feux de brousse souvent pratiqués à des fins de chasse.

En outre, la crise politico-militaire que le pays a connue pendant une décennie a favorisé le pillage

de nos ressources naturelles et l'infiltration massive de nos aires protégées (forêts classées et autres parcs et réserves) par des populations venues en majeure partie des pays frères de la sous-région.

Face à un tel désastre, que faut-il faire pour sauver la forêt ivoirienne ?

Un sursaut national s'impose à tous les acteurs du secteur forestier, les partenaires publics et privés, les structures décentralisées et les populations pour réhabiliter la forêt.

Le Gouvernement, pour sa part, ayant pris la pleine mesure de la disparition de la forêt ivoirienne définit une nouvelle stratégie afin d'inscrire notre pays dans la politique internationale de préservation de la nature et de lutte contre les changements climatiques.

Il s'agira d'inverser les tendances à la dégradation de la forêt ivoirienne en vue de couvrir 20% du territoire national, soit environ 6 480 000 hectares ; ceci dans les décennies à venir.

Pour y arriver, il conviendra d'une part de pratiquer à plus grande échelle l'agro foresterie et d'autre part de mettre en place un cadre institutionnel efficace et rigoureux.



Alain-Richard DONWAHI,  
Ministre des Eaux et Forêts

## Sommaire

4 EDITO

6 FOCUS : FORÊTS IVOIRIENNES

Etat des lieux

14 MINISTÈRE

18 ACTIVITÉS

- African green revolution forum 2017 : Le Liberia veut renforcer la collaboration dans l'industrie du bois
- Visite de terrain : un plan d'urgence pour réhabiliter le zoo et le jardin botanique
- Forum de primatologie : 150 scientifiques africains se mobilisent pour sauver les singes
- Atelier de validation du programme national d'investissement forestier de la République de Côte d'Ivoire

23 ACTUALITÉS



- 184 agents sortent de l'École des Eaux et Forêts
- Du matériel roulant pour sécuriser les forêts

28 SÉCURITÉ FORESTIÈRE

Trois tonnes d'écailles de pangolin interceptées

26 DOSSIER : L'AGROFORESTERIE

- Qu'est-ce que l'agroforesterie ?

32 CONFLIT HOMME-FAUNE

Le mystérieux rhinocéros de M'BATTO



**Directeur de publication :** Alain-Richard Donwahi

**Directeur de la rédaction :** Bolati Julien

**Rédactrice en chef :** Dorcas Kadja

**Comité de rédaction :** Mariétou Djibo N'zi, Baptiste Heintz, Jean François Curtis, Ester Bene Hoane

**Contributeurs :** Colonel Aké Jérôme, Colonel Mé Martial, Youssouf Traoré

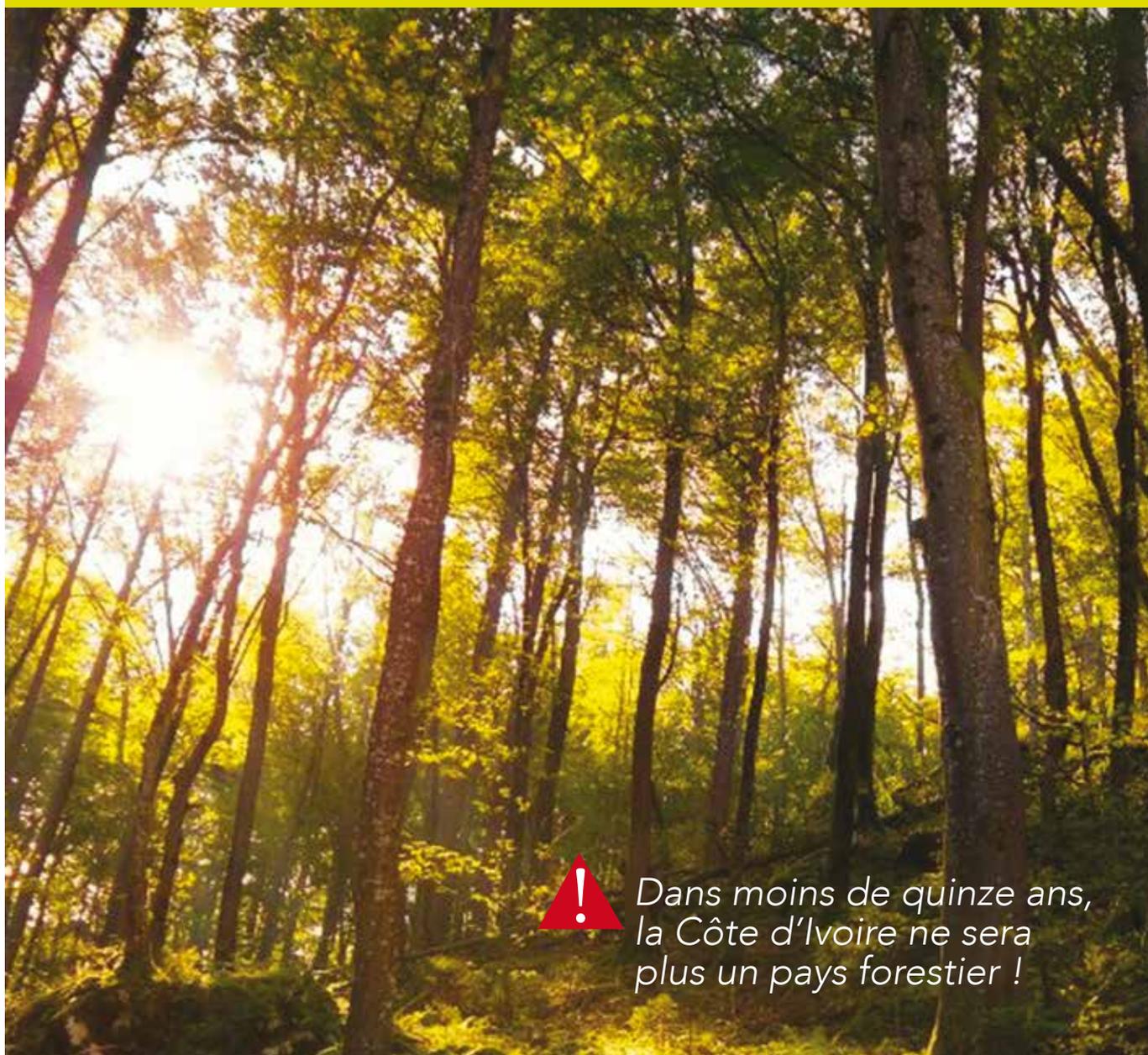
Site internet : [www.eauxetforets.gouv.ci](http://www.eauxetforets.gouv.ci)

Facebook : Ministère des Eaux et Forêts-RCI



FORÊTS IVOIRIENNES

# ÉTATS DES LIEUX



*Dans moins de quinze ans,  
la Côte d'Ivoire ne sera  
plus un pays forestier !*

**D**ans moins de quinze ans la Côte d'Ivoire ne sera plus un pays forestier !

Face à la situation de détresse de la forêt ivoirienne, il n'est guère exagéré de l'affirmer vu que notre couvert forestier a considérablement diminué, exposant le pays à d'énormes dangers.

C'est pourquoi, il faut tirer la sonnette d'alarme dès maintenant. Le domaine classé de l'Etat (234 forêts classées, 8 parcs nationaux et 6 réserves) couvre environ 6,4 millions d'hectares repartis pour 70% en zone forestière et pré forestière et 30% en zone de savane. Actuellement, ce domaine ne renferme plus que 2 168 638 hectares de reliques de forêts.

## L'IMPORTANCE DE LA FORÊT...

Une forêt ou un massif forestier est une étendue boisée, relativement grande, constituée d'un ou de plusieurs peuplements d'arbres, arbustes et arbrisseaux, et de plantes indigènes associées.

La forêt regorge plusieurs espèces animales et des ressources en eau.

Elle a une importance aussi diverse que variée.

### ...dans l'équilibre économique et social

Le sous-secteur de l'industrie du bois représenté par une diversité des structures, emploie régulièrement des milliers de personnes. Ce secteur génère un chiffre d'affaires assez important dans l'économie et assure à hauteur de 70% la satisfaction des besoins énergétiques des Ivoiriens.

Quant à la faune et ses principaux habitats (parcs nationaux, réserves naturelles et forêts classées) ils constituent des supports de l'industrie touristique naissante (tourisme écologique ou écotourisme).

La forêt est aussi le pilier protecteur de l'agriculture dont les performances pour certaines cultures sont mondialement connues. On peut citer les productions de 1,79 million tonnes/an de cacao, 300.000 tonnes/an de café, 330.000 tonnes/an pour le palmier à huile et 210.000 tonnes/an pour l'hévéa qui placent la Côte d'Ivoire à des rangs honorables parmi les pays africains et mondiaux.

### ... dans la préservation écologique

En plus d'être un réservoir de biodiversité, la forêt contribue à maintenir la richesse des sols, participe au recyclage de l'eau de pluie par l'évapotranspiration et à la purification de l'air à partir de la photosynthèse au cours de laquelle elle rejette l'oxygène et absorbe le dioxyde de carbone, un des gaz essentiels responsables du réchauffement de notre planète. Les forêts constituent aussi les barrières naturelles contre les dégâts liés aux fortes pluies.

### ... dans l'alimentation de l'Homme

Dans le monde rural, les sous-produits de la faune constituent la principale source de protéine des populations. De la consommation des plantes au gibier, tout est comestible dans la forêt. En passant par les feuilles, aux remèdes à base de plantes et d'herbes, les aliments et les vêtements.

### ... dans le développement de la pharmacopée

La pharmacopée traditionnelle en plein essor sur le marché national du médicament tire la grande partie de ses matières premières de la forêt (racines, feuilles, écorces, tiges, etc.).

La quasi totalité des populations du monde rural et de plus en plus les populations urbaines dépendent des remèdes de la médecine traditionnelle dont la moitié est issue de plantes trouvées principalement dans les forêts tropicales.

### ... dans la préservation de l'identité culturelle

La forêt a toujours été pour les différentes ethnies de Côte d'Ivoire le lieu privilégié pour l'expression et la perpétuation de leurs pratiques culturelles (forêts sacrées, etc.). Par ailleurs, les produits de la forêt (feuilles, bois, écorces, sève, os, peaux, cornes, poils d'animaux etc.) sont abondamment utilisés dans la production des attributs culturels (masques, tam-tam, flûtes, etc.).



*Danseuses formées dans les forêts sacrées de l'ouest*

# EVOLUTION DE LA COUVERTURE FORESTIÈRE DES FORÊTS CLASSÉES (ha)

4 200 000



1960

2 129 742



1990

1 585 642



2000

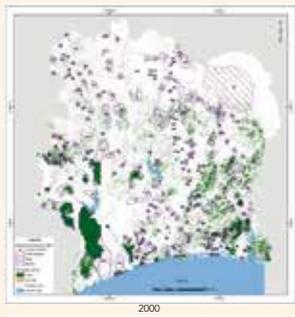
844 950



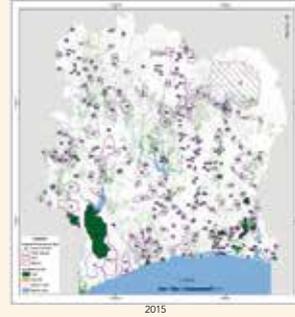
2015



1990



2000

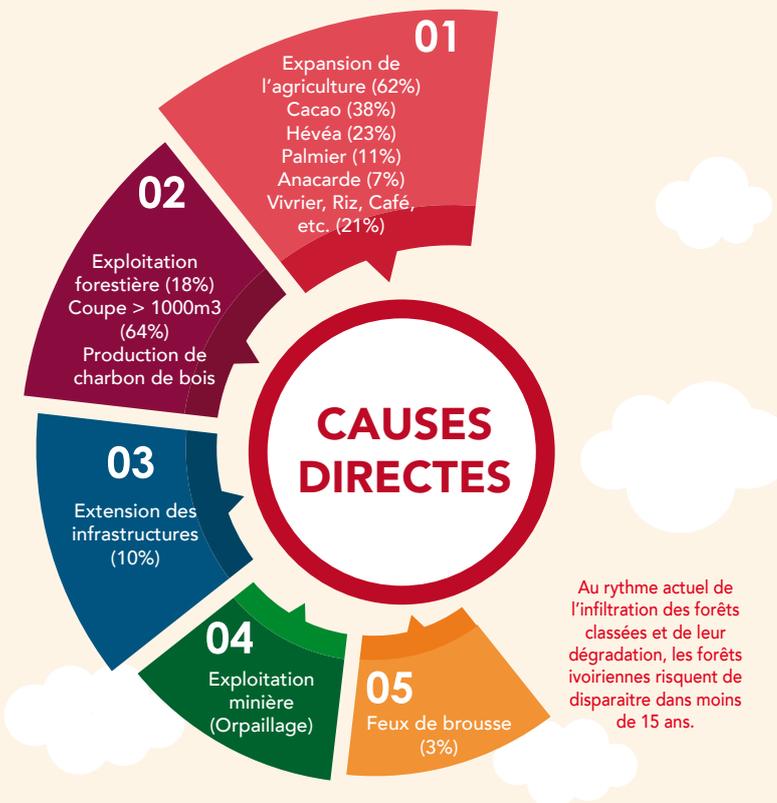


2015

- Soit une perte de 79% de la couverture forestière classée en 56 ans
- Une moyenne de destruction de 60 000 hectares / an

Sources : Données BNETD

## LES CAUSES DE LA DÉFORESTATION



### Causes indirectes

- L'instabilité d'un secteur qui a pourtant une mission de gestion durable des ressources naturelles, notamment la forêt, la faune et l'eau depuis l'année 2002 (5 Ministres en 6 années);
- Les insuffisances du code forestier de 2014 et la faiblesse dans l'application des textes législatifs et réglementaires régissant le secteur forestier;
- L'insuffisance de la coordination de l'action des différents départements ministériels dans les forêts classées;
- Les lacunes du code forestier de 1965 (manque d'un quelconque plan d'aménagement);
- La crise politico-militaire de 2002 à 2011. Les ressources forestières contrôlées par la rébellion ont été pillées, saccagées et surexploitées;
- L'effectif du personnel technique insuffisant face à l'étendue des espaces à gérer (environ 3000 agents techniques, soit 1 agent pour environ 10 000 ha);
- L'insuffisance des moyens de mobilité et de sécurisation des forêts;
- L'insuffisance des moyens financiers mis en œuvre (moins de 2% du budget national).

## IMPACTS DE LA DÉFORESTATION

La déforestation est l'une des grandes menaces qui pèsent sur notre planète. Les conditions d'existence de nombreuses espèces sont bouleversées.

Le dérèglement climatique et le réchauffement de la surface de la terre sont perceptibles.

Et ce phénomène pourrait s'accélérer si les Hommes n'agissent pas pour stopper la disparition de la forêt !

Les conséquences de la destruction des forêts sont énormes. On note :

- La perturbation du microclimat et du cycle des pluies favorables à l'agriculture et entraînant une baisse de la production agricole qui affecte la croissance économique;

- L'érosion et baisse de la fertilité des sols;

- La dégradation de la couverture forestière des bassins versant et la désorganisation du réseau hydrographique;



- L'effritement de la biodiversité;

- La disparition de l'habitat des gros mammifères, exacerbant les conflits hommes-faunes;

- Le réchauffement climatique.

## DES INITIATIVES MENÉES

Le pays s'est engagé dans plusieurs processus dont :

- **Le REDD** (depuis 2011) qui tend à réduire la déforestation et la dégradation des forêts,

- **Le Flegt** depuis juin 2013, dont l'objectif est de freiner l'exploitation illégale du bois et le commerce associé.

- Les reboisements par **la Sodefor**.

Créée en 1966 la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) a pour objectif principal le reboisement. Depuis 1993, elle gère 234 forêts classées d'une superficie de 4,189 millions d'hectares (13% du territoire et 66% des aires protégées) alliant ainsi l'aménagement au reboisement.

400.000 hectares de reboisement ont été réalisés. 180 000 hectares par la Sodefor et 220 000 par les exploitants.

86 forêts classées ont bénéficié d'un plan d'aménagement par la Sodefor.

La Sodefor a en outre procédé à l'ouverture de la gestion des forêts classées au secteur privé.

- La Côte d'Ivoire s'est engagée également dans des initiatives privées telles **Initiative Forêt et Cacao** dont la déclaration d'intention a été paraphée par de grands groupes chocolatiers, des Ong, des producteurs et des communautés.

- Le pays s'est doté d'un **code forestier** novateur en juillet 2014, dont les textes réglementaires restent à définir.

- L'organisation en 2014 des **Etats Généraux des Eaux et Forêts** suivis du processus d'élaboration d'un Plan de Développement Stratégique (PDS) 2017-2045.

- En octobre 2017 le gouvernement a décidé de faire une **déclaration de politique de préservation et réhabilitation des forêts**.



# LE PATRIMOINE FORESTIER



Parc de taï

Le patrimoine forestier comprend le domaine forestier rural et le domaine permanent (parcs, réserves et forêts classées).

## Le Domaine Forestier Rural

Il a une superficie de 2 à 3 millions d'hectares de forêts et couvre la majeure partie du territoire.

La priorité est donnée au développement de l'agriculture.

Ce domaine protégé est découpé en 385 périmètres d'exploitation et fournit, à ce jour, près de 90 % du volume total de bois exploités dans le pays.



Plantation de cacao

## Le Domaine Forestier Permanent de l'Etat

Il couvre une superficie de 6.267.730 ha, soit 19 % du territoire national et regroupe l'ensemble des domaines privés et publics forestiers notamment les parcs, réserves et forêts classées.

### Les Parcs Nationaux (8)

Ils relèvent du domaine public forestier et sont au nombre de huit (8) parcs.

#### • Le Parc national de la Comoé

Situé au nord est de la Côte d'Ivoire, il est le plus grand avec 1 150 000 hectares et 500km de pistes carrossables. On y a recensé notamment 75 000 cobs de buffon, 14 000 bubales, 3 000 hippotragus, 6000 buffles, 1200 éléphants, 700 hippopotames et environ 250 lions.

Il renferme aussi de très nombreuses autres espèces d'antilopes, comme le céphalophe, dont il existe ici six familles différentes, des singes, des hyènes, des panthères, des mangoustes, d'innombrables oiseaux, etc.

#### • Le Parc national de Taï

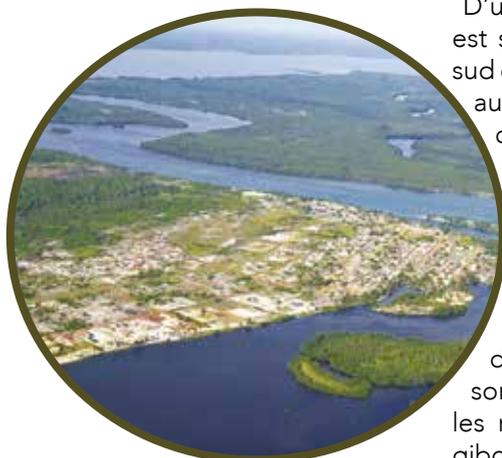
Il couvre une superficie de 350 000 hectares. Prolongé au nord par la réserve de faune du N'Zo (70 000 hectares), il est surtout axé sur la préservation de la forêt primaire.



Le Parc national d'Azagny



Le Parc national du Banco



Le Parc marin  
des îles Ehotilés

- **Le Parc national de la Marahoué**

Situé au Centre-ouest, il occupe une superficie de 100 000 hectares. On y trouve une grande diversité de la faune et de la flore, lui donnant un caractère unique.

- **Le Parc du Mont Peko**

D'une superficie de 34 000 hectares, il est surtout renommé pour sa végétation : flore de montagne et forêt primaire. Il est situé dans la région de l'ouest de la Côte d'Ivoire.

- **Le Parc national d'Azagny**

C'est un parc national d'une superficie de 19 400 hectares situé au sud de la Côte d'Ivoire. Il est essentiellement constitué de savanes marécageuses avec des palmiers. On y trouve également des troupes d'éléphants et de buffles.

- **Le Parc de Kossou**

Il couvre une superficie de 5000 hectares. Né de la nécessité de reloger les animaux menacés de la noyade par la montée des eaux, il constitue une source d'attraction de la région du centre de la Côte d'Ivoire.

- **Le Parc national du Banco**

D'une superficie de 3000 hectares, il est situé en plein cœur d'Abidjan au sud de la Côte d'Ivoire et représente un autre exemple de forêt primaire avec des Acajous, Framirés, Avodirés, Niangons devenus très rares.

- **Le Parc national du Mont Sangbe**

Il est situé dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et couvre une superficie de 95 000 hectares. Il possède 14 sommets de plus de 1000m dans les monts du Toura, particulièrement giboyeux. Il est couvert d'une flore très intéressante.

### Les réserves naturelles (5)

Les réserves relèvent du domaine public forestier. Il comprend cinq (5) réserves naturelles.

- **La Réserve naturelle intégrale du mont Nimba**

D'une superficie de 5 000 hectares, elle a un statut de Réserve intégrale. Inscrite au Patrimoine Mondial, on y trouve des espèces rares endémiques (Crapaud vivipare) et insectivores semi-aquatiques ; une richesse floristique exceptionnelle (forêts, savanes et végétations d'altitude) ; un château d'eau donnant naissance à plus de 50 cours d'eau.

- **La Réserve de faune et de flore du Haut Bandama**

Elle couvre une superficie de 123 000 hectares. Conservation de la forêt sèche et forêt galerie du fleuve Bandama et la savane soudanaise. Ses atouts particuliers sont les méandres du fleuve Bandama.

- **La Réserve scientifique de Lamto**

Elle couvre une superficie de 2 500 hectares. Elle abrite la Station d'écologie de Lamto. Depuis 1961, de multiples programmes de recherche s'y déroulent afin de connaître la structure et le fonctionnement d'un écosystème de savane tropicale. Il y a aussi une station géophysique et une station écologique.

- **La Réserve naturelle partielle de Dahliafleur**

Elle couvre une superficie de 148 hectares. La diversité de sa végétation est un atout pour la recherche scientifique. Elle est située au sud de la Côte d'Ivoire à Abidjan.

- **Le parc marin des îles Ehotilés.**

Créé en 1974 et situé, au Sud- Est de la Côte d'Ivoire, sur la lagune Aby, ce parc a surtout pour vocation de permettre d'effectuer des recherches historiques et archéologiques en toute tranquillité.

### Les forêts classées (234)

C'est le domaine privé forestier. Il comprend deux cent trente quatre forêts ( voir liste).

# LISTE ACTUALISÉE DES FORÊTS CLASSÉES PAR CENTRE DE GESTION

DEPARTEMENT	FORÊT	SUPERFICIE (ha)	DEPARTEMENT	FORÊT	SUPERFICIE (ha)
<b>CENTRE DE GESTION ABENGOUROU</b>			<b>CENTRE DE GESTION BOUAKÉ</b>		
BOCANDA ET DAOUKRO	Abéanou	21 025	Didiévi	Akabo	2 300
AKOUBE	Agbo 1	16 125	Bouaké	Akouma	90
ARRAH	Agbo 2	4 705	Mankono et Béoumi	Bamoro	2 280
ARRAH	Arrah	13 166	Bouaké	Bandama blanc	26 703
DAOUKRO	Baya	4 337	Bouaké	Bennafoko	760
KOUN-FAO	Baya-Kokoré	10 708	Bouaké	Boka-Go	6 580
ABENGOUROU	Béki	16 100	Yamoussoukro	Boka-Kokoré	10 000
NASSIAN	Bélé-Fima	18 462	Didiévi	Boli	5 330
ADZOPE, AKOUBE, YAKASSE-ATTOBROU	Besso	21 565	Didiévi	Bossia-Mori	220
M'Bahiakro et Prikro	Bonguéra	21 500	Béoumi	Boyakro	2 510
ABENGOUROU	Bossématié	21 553	Bouaké	Foro-Foro	6 300
ABENGOUROU, AGNIBILEKRO	Brassué	19 394	Bouaké	Gbénou	440
BONGOUANOU	Collines de Bénéné	310	Niakaramadougou	Haut-Bandama	60 579
BONGOUANOU		665	Dabakala	Haute-Comoé	6 535
ABENGOUROU, BETTIE	Diambarakro	27 350	Didiévi	Kafaka	1 800
SANDEGUE	Diaradioro	7 555	Dabakala et M'Bahiakro	Kamelenso	30 500
DAOUKRO		7 635	Didiévi	Kanoumou	6 400
DAOUKRO, PRIKRO	Kérégbo	23 100	Katiola	Katiola	166
BONDOLUKOU	Kohodio	61 000	Katiola	Kinkéné	48 200
Tanda	Kouadiokro	9 253	Katiola	Kiohan	1 500
NASSIAN	Lac Bayo	12 200	Katiola	Kobo	16 000
YAKASSE-ATTOBROU	Mabi	53 271	Sakassou	Konhoukro	2 340
BETTIE	Manzan	4 500	Bouaké	Konkondékro	1 005
NASSIAN	Nassian	19 800	Bouaké	Kouabo-Boka	2 812
BETTIE, ABOISSO	Songan	38 183	Didiévi	Koumo	3 736
Daoukro	Tagba	2 300	Niakaramadougou	Loho	89 150
KOUN-FAO	Tankessé	3 600	Dabakala	Bessé-Boka	7 600
SANDEGUE	Tokanga	8 657	Bouaké	Fetekro	2 900
<b>CENTRE DE GESTION ABIDJAN</b>			Bouaké	Laka	5 800
Abidjan	Anguédédou	5 670	Bouaké	Mafa	13 400
Jacqueville	Audouin	6 600	Béoumi et Sakassou	Matiemba	7 000
Grand-Bassam	Comoé 1	1 370	Didiévi	Miniabo	1 125
Alépé	Comoé 2	2 445	Boundiaïi	Niellépuo	64 370
Tiampoum	Cotoagna	3 215	Dabakala	Nyangboué (Mont)	20 100
Guitry	Dogodou	28 789	Sakassou	Oouougékaha	6
Guitry et Grand -Lahou	Go-Bodiénou	54 300	Niakaramadougou	Péoura	4 000
Alépé	Hein	11 568	Didiévi	Pierrhé	53 460
Aboisso	Négué	350	Didiévi	Poué	394
Adiaké	N'Ganda-N'Ganda	4 813	Didiévi	Raviart	662
Alépé	N'Guéchié	3 090	M'Bahiakro	Soungourou	4 932
Alépé	N'To	12 000	Dabakala	Suitoro	21 950
Alépé	N'Zodji	9 725	Katiola	Tiengala	2 600
Fresco	Port Gauthier	10 694	Katiola	Touro	580
Aboisso	Soumié	663	Dabakala	Toutekoté	250
ALEPE	Tamin	24 934	<b>CENTRE DE GESTION DALOA</b>		
Alépé	Yaya	23 879	Séguéla/Vavoua	Béré	1 500
<b>CENTRE DE GESTION AGBOVILLE</b>			Bouaflé/Daloa	Bouaflé	20 150
M'batto	Aboundéressou	2 534	Zouénoula/Vavoua	Dé	12 900
Dimbokro	Ahua	4 500	Vavoua	Haute-Dé	9 700
Agboville	Bamo	266	Zougougbeu/Vavoua	Haut-Sassandra	102 400
Abidjan / Agboville	Bébasso	3 270	Séguéla	Kabako	3 912
Toumodi	Bodio	3 295	Kani/Mankono	Bandama rouge	81 989
	Divo	2 000	Kani/Mankono	Kani	24 700
M'batto	Doublé	3 966	Vavoua	Koba (Daloa)	31 430
Agboville	Gorké	5 067	Zouénoula/Vavoua/Séguéla	Moyenne Marahoué	38 800
Tiassalé/Divo	Goudi	9 600	Séguéla/Vavoua	Séguéla	119 204
	Irobo	41 250	Bouaflé	Tos	138
Tiassalé	Kassa	7 000	Kani	Toundian	500
Agboville/Sikensi	Kavi	8 330	Kani	Tyemba	18 100
Agboville	Loviguié	2 624	Kani	Yani	10 675
Agboville / Sikensi	Mafé	10 140	Kani	Yarani	27 790
Toumodi	Mando	11 632	<b>CENTRE DE GESTION GAGNOA</b>		
Adzopé	Massa-Mé	3 058	Yamoussoukro	Bétéfiat	11 850
Divo/Gd-Lahou/Tiassalé	Mopri	32 500	Divo	Do	9 364
	N'Dokouassikro	600	Oumé / Tiassalé	Doka	14 380
Toumodi	N'Zué Proum	1 216	Oumé	Laouda	4 000
Toumodi	Orumbo-Boka	3 381	Bouaflé / Sinfra	Marahoué	18 905
M'batto	Proungbo	7 051	Lakota / Guéyo	Niouniourou 1 & 2	19 600
M'batto	Sérébi	3 039	M'batto	Sanaimbo	4 473
Agboville	Rasso	1 936	Dimbokro / M'batto	Sanvan	3 300
M'batto	Sanaimbo	4 473	Agboville	Séguié	19 600
Dimbokro / M'batto	Sanvan	3 300	Tiassalé	Singrobo	1 200
Agboville	Séguié	19 600	Dimbokro	Tébé	5 000
Tiassalé	Singrobo	1 200	Agboville / Adzopé	Yapo-Abbé	28 790
Dimbokro	Tébé	5 000			
Agboville / Adzopé	Yapo-Abbé	28 790			

# LISTE ACTUALISÉE DES FORÊTS CLASSÉES PAR CENTRE DE GESTION

DEPARTEMENT	FORÊT	SUPERFICIE (ha)
Gagnoa / Lakota	Nizoro	16 600
Divo / Lakota / Fresco / Sassandra	Okromoudou	96 443
Oumé / Lakota / Divo	Sangoué	36 200
Oumé / Sinfra	Téné	29 700
Oumé	Zuoké I	3 000
Oumé	Zuoké II	6 040

## CENTRE DE GESTION KORHOGO

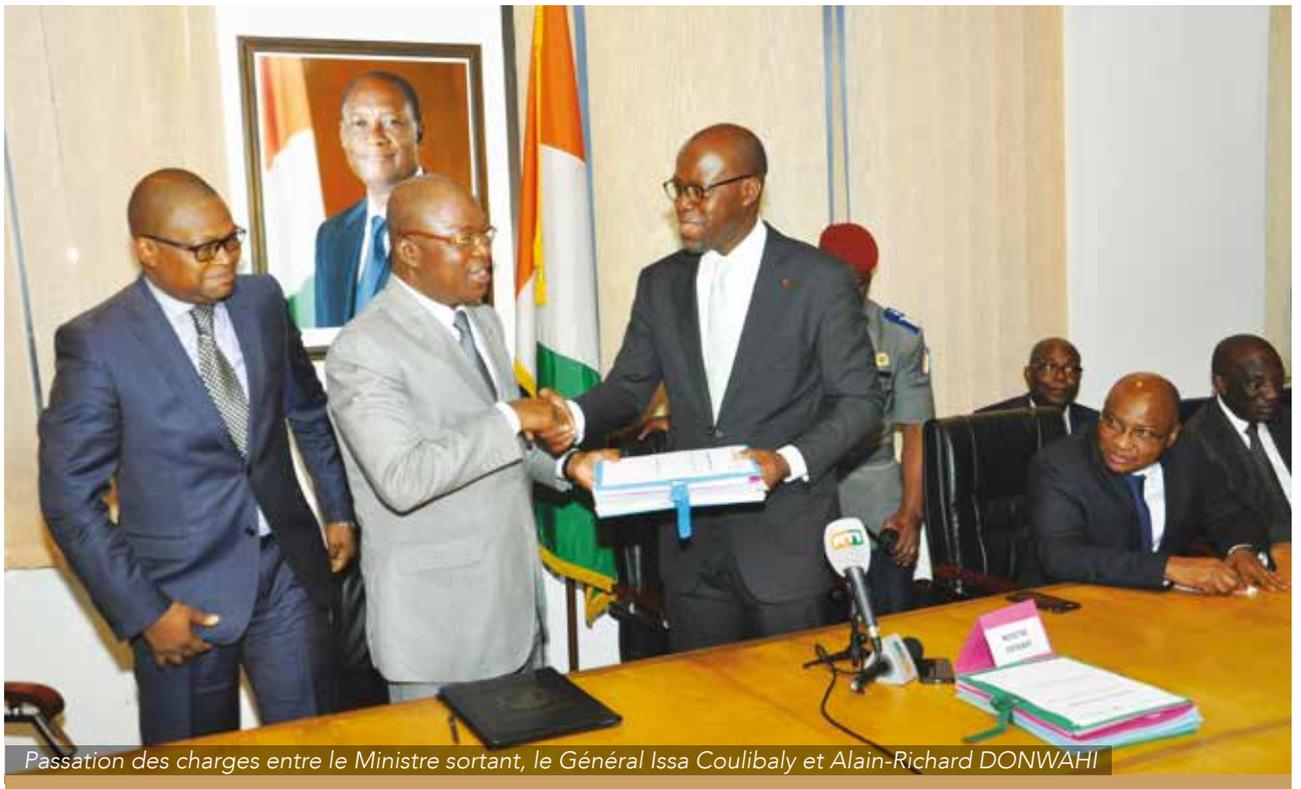
Korhogo	Badéno	26 980
Korhogo	Badikaha	13 520
Korhogo	Bandama supérieur	65 000
Korhogo	Baoulé	20 000
Korhogo	Boundiali	51 900
Korhogo	Dienguélé	1 700
Kouto/Madinani	Fengolo	12 000
Bako	Foulla	1 600
Korhogo/Dicodougou/Mankono	Foumbou	58 747
Odienné	Gouari	5 000
Odienné	Kanhasso	7 400
Samatiguila	Kéré	1 200
Samatiguila	Kimbirila	3 040
Ouangolo	Koba (Korhogo)	2 700
Niakara	Kogaha	15 900
Niakara	Kouroukouna	2 500
Kani/Dianra	Kowa	21 600
Boundiali	La Palée	38 600
Ouangolo	Léraba	23 500
Ferké	Logahan	2 500
Ferké	Lokpoho	3 400
Bako	Mont Gbandé	24 000
Samatiguila	Mont Konzankourou	1 800
Korhogo	Mont Korhogo	1 289
Minignan	Mont Manda	2 850
Ferké	Mont Niangbo	1 700
Madinani	Nambon-kaha	3 200
Niakara	N'Goloblasso	3 560
Ouangolo/Ferké	N'Golodougou	4 000
Niakara/Korhogo	Nougbo	25 000
Niakara/Ferké/Kong	N'Zi Supérieur	95 000
Odienné	Odienné	24 000
Ferké	Pallakas	255
Boundiali	Pouliakélé	10 000
PORO (KORHOGO)	Reboisements Satmaci	2 223
Kaniasso	Samankono	5 500
Séguélon	SananféréDougou	480
Séguélon	Séguélon	6 300
Séguélon	Séguélon	6 000
Niakara	Silué	23 490
Tengrela/Kaniasso	Soukourani	9 750
Niakara	Tafiré	8 300
Odienné/Madinani	Tiéme	1 750
Minignan	Tienny	2 500
Samatiguila	Tindikoro	500
Ferké	Warrigué	58 000
Séguélon	Zandougou	22 000

## CENTRE DE GESTION MAN

TOUBA	Bafing	2 200
KORO	Boa	3 000
KORO	Borotou	5 000
GUIGLO/TAI	Cavally	64 200
BLOLEQUIN/TOULEPLEU	Cavally-Mont-Sinté	10 000
MAN	Dent de Man	136
DUEKOUÉ	Duékoué	52 679
FACOBLY	Flansobly	13 900
GUIGLO/BLOLEQUIN	Goin-Débé	133 170
ZOUAN HOUNIEN/TOULEPLEU	Goulaleu	950
BIANKOUMA	Guéoulé	16 742
KORO	Guintéguela	10 600
BIANKOUMA	Ira	16 025
FACOBLY	Kouin	5 000
ZOUAN HOUNIEN	Krozialé	9 300
BIANKOUMA	Mont Ba (Gba)	3 460
BIANKOUMA	Mont Bapleu	4 132
MAN	Mont Glas	3 100
MAN	Mont Glo	10 250
FACOBLY	Sémien	3 730
DANANE	Tiapleu	28 000
MAN	Trois Mamelons	130
MAN	Tyonlé	2 112
BIANKOUMA	Yalo	26 800

DEPARTEMENT	FORÊT	SUPERFICIE (ha)
CENTRE DE GESTION SAN PEDRO		
Sassandra et Fresco	Bolo-Est	10 174
Sassandra	Bolo-Ouest	6 605
Sassandra	Haute-Bolo	19 674
Sassandra	Dakpadou	300
Fresco et Sassandra	Dassioko	12 540
San-Pedro	Davo	13 592
Tabou et San-Pedro	Haute-Dodo	196 733
San-Pedro	Monogaga	39 828
Soubré	Monts Kourabahi	3 350
Sassandra, Soubré et Guéyo	Niégré	92 500
San-Pedro, Tabou, Soubré et Méagui	Rapides-Grah	263 900





Passation des charges entre le Ministre sortant, le Général Issa Coulibaly et Alain-Richard DONWAHI

## GAGNER LE PARI DE LA PRÉSERVATION DE L'ÉCOLOGIE ET DE LA GESTION DURABLE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement en matière de protection des eaux et de la forêt, le Ministre des Eaux et Forêts a l'initiative et la responsabilité de la gestion durable des forêts, de la faune et de la flore et de la protection des eaux. Conscient de l'ampleur et de l'importance de cette tâche, en liaison avec les différents départements ministériels, ses missions principales consistent en la préservation de la forêt, de la faune et de la flore et in fine en la perpétuation de l'humanité.

Le ministère des Eaux et Forêts renferme un secteur économique considérable (agriculture, industrie du bois, exploitation minière). La déforestation progressant, ce ministère doit allier harmonieusement économie et écologie.

Le Ministre Alain-Richard Donwahi, lors de la passation des charges, le 20 juillet 2017, avec son prédécesseur le Général COULIBALY Issa nommé Ministre de la Fonction publique, s'est engagé à relever deux défis majeurs à savoir : l'amélioration des conditions de vie et de travail des agents, et la restauration de la couverture forestière du pays.

S'agissant de la reconstitution du couvert forestier, le Ministre a noté que c'est un projet commun qui requiert l'engagement et l'adhésion de tous. Tous, ce sont les populations, les acteurs du secteur forestier, les secteurs publics/privés qui doivent s'y mettre pour gagner le pari de la restauration de la faune, et de la flore ivoirienne ■

D.K



**ENSEMBLE,  
RECONSTITUONS  
NOTRE COUVERT  
FORESTIER**

Retrouvez-nous sur notre page facebook  
**Ministère des Eaux et Forêts-RCI**

**EAU ET FORÊTS RCI**  
Ministère des Eaux et Forêts de Côte d'Ivoire (général)

Accueil  
À propos  
Photos  
Publications  
Événements  
Communauté

Retrouvez-nous sur notre page facebook

Ministère des Eaux et Forêts-RCI

20 21 Mars

2 838 personnes ont aimé ça

2 381 personnes ont parlé de ça

Événement gouvernemental

20 21 Mars

2 838 personnes ont aimé ça

2 381 personnes ont parlé de ça

## LE LIBERIA VEUT RENFORCER LA COLLABORATION DANS L'INDUSTRIE DU BOIS



Le Liberia veut renforcer la collaboration dans l'industrie du bois

Du 04 au 08 septembre 2017, s'est tenu à Abidjan le Forum africain de la révolution verte (AGRF).

Le Forum africain de la révolution verte est une plate-forme des dirigeants mondiaux et africains pour élaborer des plans d'action qui feront avancer l'agriculture africaine. La Présidente du Liberia y a pris part en tant qu'invitée.

Le thème de ce septième forum était : "Accélérer la voie de l'Afrique vers la prospérité : des économies inclusives et des emplois à travers l'agriculture". Mettant à profit cette invitation, la Présidente de la République du Liberia, Ellen Jonhson Sirleaf, a visité le 07 septembre à Abidjan l'Industrie Tropicale de Sciage (ITS), une unité de transformation de bois située en zone industrielle de Yopougon en vue de s'enquérir de l'expérience ivoirienne dans ce domaine. Elle était accompagnée du Vice-Président de la Côte d'Ivoire, SEM. Daniel Kablan Duncan, de la Ministre de la Santé, Raymonde Goudou et du Ministre des Eaux et Forêts, Alain-Richard Donwahi.



De gauche à droite : la ministre de la santé, le Vice-Président, la Présidente du Liberia et le ministre des Eaux et Forêts

« Le Liberia est aussi un pays qui produit du bois ; donc nous voulons partager l'expérience avec la Côte d'Ivoire dans ce domaine par rapport à la valeur ajoutée parce que le Liberia est un pays forestier également », a déclaré Mme Sirleaf.

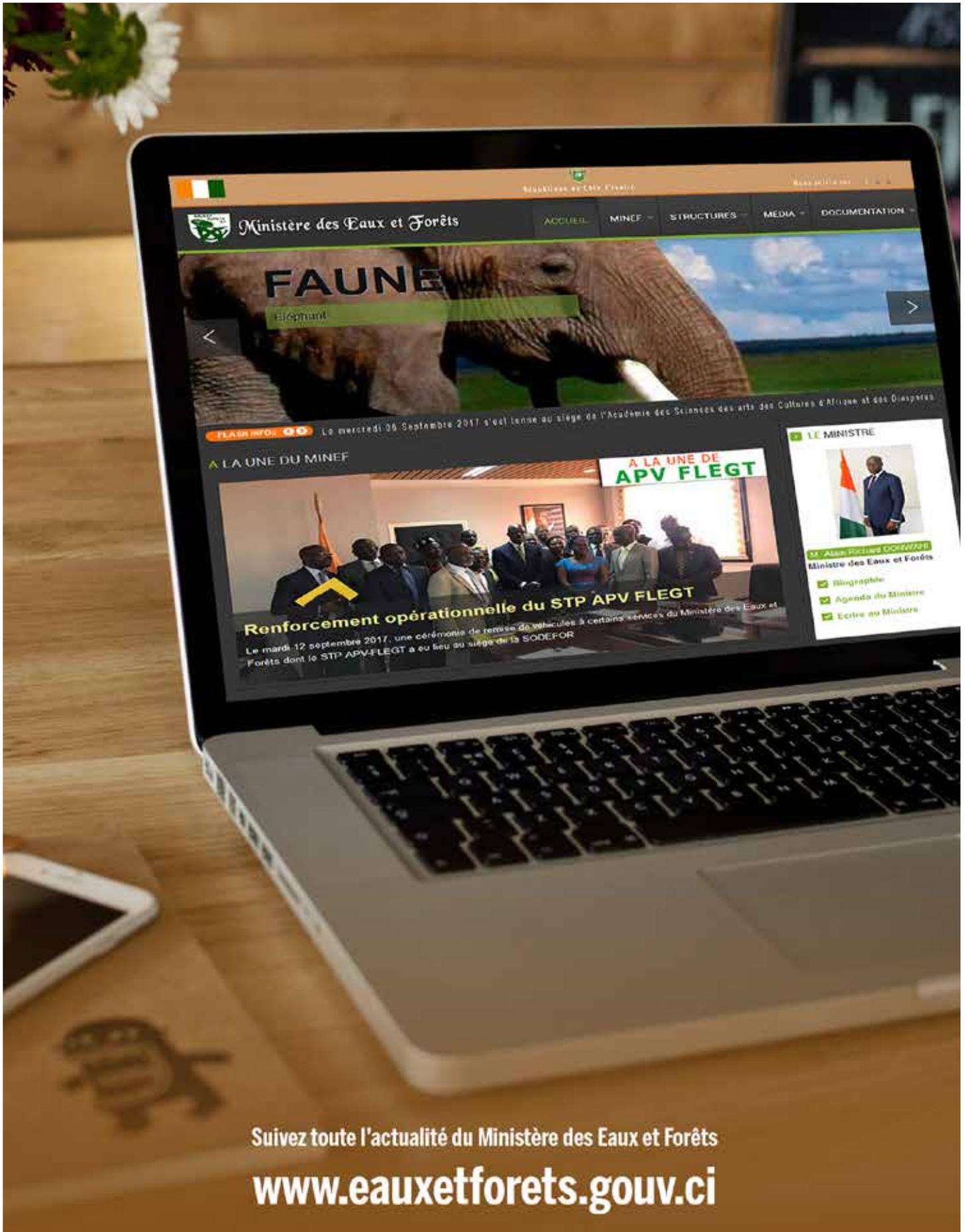
Au cours de cette visite, la Présidente du Liberia a été impressionnée par la modernité des installations et la qualité du travail effectué dans cette usine de transformation du bois. Elle a affirmé que ce secteur est un point fort pour le développement de la Côte d'Ivoire.

Notons que des accords de coopération ont été signés entre les deux Etats pour renforcer leur collaboration dans ce secteur.

ITS est une entreprise au capital social de 802 millions F CFA. Elle offre 260 emplois directs, une masse salariale de 730 millions par an, un chiffre d'affaires de plus de deux milliards F CFA.

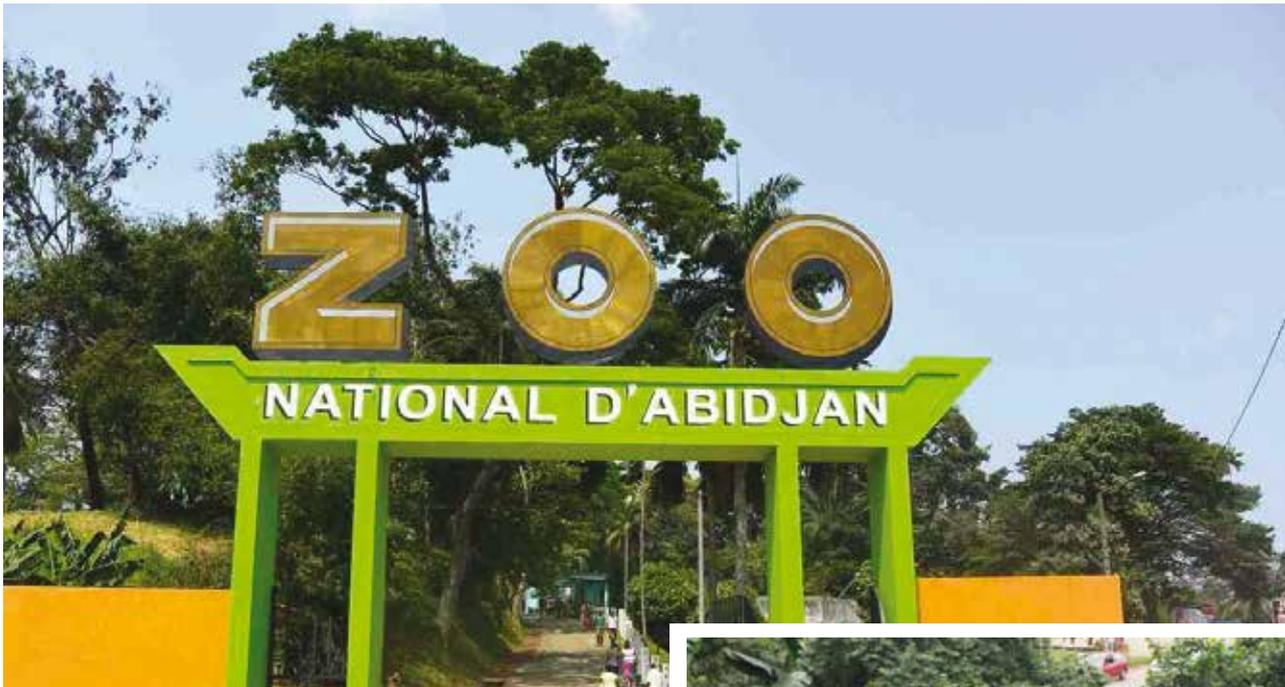
Elle verse à l'État de Côte d'Ivoire environ 200 millions de F CFA comme taxes et impôts ■

**N.D**



Suivez toute l'actualité du Ministère des Eaux et Forêts  
[www.eauxetforets.gouv.ci](http://www.eauxetforets.gouv.ci)

## ZOO NATIONAL D'ABIDJAN - JARDIN BOTANIQUE DE BINGERVILLE UN PLAN D'URGENCE POUR LA RÉHABILITATION DU ZOO ET DU JARDIN BOTANIQUE



Réhabiliter en urgence le Jardin botanique de Bingerville et le Zoo national d'Abidjan, afin d'inculquer le goût et l'amour de la nature aux populations en général et à la jeunesse en particulier. Telles sont les ambitions du ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain-Richard DONWAHI.

En visitant le 30 août 2017 ces deux structures de son Département, le ministre s'est imprégné des problèmes qu'elles rencontrent au quotidien.

Au cours des différents échanges avec les responsables de ces structures, Alain-Richard DONWAHI a félicité les responsables pour le travail abattu et les a exhortés à redoubler d'effort pour le rayonnement de la faune et de la flore en Côte d'Ivoire. Il a également déploré l'occupation illicite des espaces du Jardin botanique de Bingerville et du Zoo national d'Abidjan par des squatters. Une situation liée à une insuffisance du personnel de surveillance et de sécurisation de ces sites qui ont une importance écologique, scientifique, éducative et touristique indéniable pour les populations.



Un chimpanzé du zoo

A ces insuffisances, s'ajoute la faiblesse des budgets pour l'aménagement adéquat des sites et pour la diversification des espèces animales et floristiques. D'où l'engagement du ministre des Eaux et Forêts à mettre en place un plan d'urgence pour réhabiliter et protéger ces deux structures.

Le ministre des Eaux et Forêts a marqué son passage au Jardin botanique par le planting d'un arbre qui, espère-t-il, sera le point de départ d'une plus grande action de reboisement qui impliquera et le gouvernement et l'ensemble des populations.



Séance de planting d'arbres

Le ministre Alain-Richard DONWAHI a également mis l'accent sur la nécessité d'un partenariat public-privé afin de rechercher plus de financements pour une amélioration des offres de prestation au Jardin botanique de Bingerville et au Zoo national d'Abidjan.

Cette visite a été l'occasion pour le patron des Eaux et Forêts d'échanger avec quelques visiteurs, notamment les tout-petits, pour qui le Jardin botanique de Bingerville et surtout le Zoo national d'Abidjan constituent des lieux d'éducation sur la biodiversité animale et floristique ■

J.SUY



Jardin botanique de Bingerville

# 150 SCIENTIFIQUES AFRICAINS SE MOBILISENT POUR SAUVER LES SINGES



Du 24 au 27 juillet 2017, la Société africaine de primatologie (SAP) a organisé son Congrès inaugural à Abidjan, Côte d'Ivoire. Le Congrès placé sous le parrainage du ministre des Eaux et forêt a rassemblé environ 150-200 primatologues africains, des chercheurs non africains et des conversationnistes travaillant sur les primates d'Afrique ainsi que d'autres parties prenantes.

L'objectif général du congrès était de constituer formellement la Société africaine de primatologie et de positionner le groupe comme une plate-forme de partage de connaissances et d'expériences entre chercheurs, acteurs de la conservation, professionnels de l'éducation, bailleurs de fonds et

décideurs du continent africain, afin de protéger les primates d'Afrique.

La Société africaine de primatologie créée à l'initiative du Centre suisse de recherche scientifique en Côte d'Ivoire et de l'Université Houphouët-Boigny à Bingerville, s'engage dans une synergie des connaissances, à lancer des projets spécifiques sur le continent, mais aussi de parler aux Africains d'une voix africaine, afin d'amener les décideurs politiques, autorités traditionnelles et les populations à prendre conscience de la menace de disparition des primates.

En effet, En Afrique, plus de la moitié des espèces de singes sont en voie de disparition. Cette baisse de population des primates est due à la chasse et au braconnage, à la disparition des habitats, notamment la surexploitation du bois, des mines, du pétrole, ainsi qu'à l'urbanisation galopante souvent incontrôlée.

Notons que ce forum a été articulé par la tenue d'une Assemblée Générale des membres de la Société Africaine de Primatologie, ainsi que des conférences animées par d'illustres primatologues, des séances d'affiche de posters et des tables rondes ■



Vue des participants



Vue des participants

## ATELIER DE VALIDATION DU PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT FORESTIER DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de convergence forestier de l'Afrique de l'ouest, adopté le 13 septembre 2013 à Abidjan par les ministres en charge de la forêt et de la faune, le ministère des Eaux et Forêts a organisé un atelier national de validation du Programme national d'investissement forestier de la République de Côte d'Ivoire, le 16 août dernier à Abidjan.

L'objectif de cet atelier était d'examiner et de chercher les voies et moyens d'améliorer la version provisoire du Programme national d'investissement forestier en vue de sa validation par les acteurs nationaux.

Etaient présents à la cérémonie inaugurale de l'atelier organisée par le Col. YAMANI Soro Directeur Général des Eaux et Forêts, M. Koffi Bernard, représentant de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO) ; M Jean Paul Malan, représentant le ministre Alain-Richard Donwahi ;

les préfets, les directeurs centraux et régionaux ; les ministères de l'agriculture, de l'environnement, des mines, les ONGs, les opérateurs, la chefferie traditionnelle. En un mot tous les acteurs intervenant dans le domaine forestier. Au terme des échanges, le projet de programme national de plan d'investissement présenté par le Consultant national KADIO ADJUMAN a été validé par toutes les parties présentes. ■



Intervention du Directeur Général des Eaux et Forêts Col. YAMANI SORO



Photo de famille

ALAIN-RICHARD DONWAHI AUX SYNDICALITES :

## «AIDEZ-NOUS À VOUS AIDER»

Dans le cadre des rencontres avec son personnel et les directions sous tutelle, le ministre Alain-Richard Donwahi a reçu le 1er août, à la salle de conférences dudit ministère, les syndicats ainsi que la Mutuelle des agents des Eaux et Forêts. Plusieurs revendications ont été faites à cette occasion, notamment les conditions de vie et de travail des personnels qui réclament le même traitement que leurs pairs des autres corps.

Au cours de ces échanges, le ministre a exhorté les syndicats à marquer une trêve et de se mettre résolument au travail. *«Aidez-nous à vous aider !*

*Il n'y a pas de raisons que vos conditions de travail ne soient améliorées. Des dispositions ont été déjà prises. Je pense qu'elles aboutiront bientôt* », s'est-il exprimé ■

N.D



Vue des syndicalistes

### AUGMENTATION DES ALLOCATIONS DE LOGEMENT DES AGENTS DES EAUX ET FORÊTS

Dès sa prise de fonction, le ministre Alain-Richard Donwahi s'est engagé à poursuivre l'oeuvre pour en faire une réalité. Désormais, chaque agent se verra attribuer le même taux d'indemnité de logement que ceux des autres corps de l'armée.

### IDENTIFICATION D'UN SITE POUR LES AGENTS DE LA MUTUELLE

Le chef de cabinet du ministre des Eaux et Forêts, le préfet Youssouf TRAORE, s'est rendu le 28 août 2017 à Yopougon Kassamblé sur le site identifié pour la construction des logements sociaux des Agents de la Mutuelle.

CÉRÉMONIE DE BAPTÊME DE LA 13<sup>ÈME</sup> PROMOTION DES AGENTS TECHNIQUES DES EAUX ET FORÊTS

# 184 AGENTS SORTENT DE L'ÉCOLE DES EAUX ET FORÊTS



« *Soyez la fierté de votre institution* »

Le vendredi 18 août 2017, a eu lieu à l'École de faune et des aires protégées de Bouaflé, la présentation au drapeau des agents après une formation de trois mois dans cette localité. La 13<sup>ème</sup> promotion sortante est baptisée Alain-Richard Donwahi.

Cette année, ce sont 214 agents dont 34 filles issus du Ministère des Eaux et Forêts, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) qui entrent ainsi dans la vie active. Ils sont repartis comme suit :

- 9 ingénieurs des Eaux et Forêts
- 12 ingénieurs des techniques des Eaux et Forêts
- 136 techniciens des Eaux et Forêts

La formation a été assurée par 22 agents formateurs de la police forestière.

Dans son intervention, le représentant du ministre des Eaux et Forêts, parrain de cette cérémonie, a appelé les agents à une prise de conscience. « *Soyez la fierté de votre institution* », s'est-il exprimé aux agents.

La cérémonie a pris fin par une démonstration de maniement d'armes et de combats sans armes de la part des agents en présence d'une foule composée de parents et d'amis ■

**Sercom**

## La Police forestière

La Police forestière a une compétence nationale et est le « bras armé » du Ministère des Eaux et Forêts. Elle est incontournable dans la gestion durable des ressources naturelles.

C'est un détachement entièrement « militarisé » ayant un rôle dissuasif et offensif dans les activités de surveillance des forêts classées, dans la recherche des auteurs de défrichements clandestins, dans la lutte contre le braconnage, dans le contrôle sur route des produits forestiers.

En tant que force publique, elle participe également à la lutte contre le trafic de la drogue, dans les campagnes, tout en contribuant au maintien de l'ordre en cas de besoin.

# DU MATÉRIEL ROULANT POUR SÉCURISER LES FORÊTS

Le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain Richard DONWAHI, a remis des véhicules tout terrain, le 03 août 2017, aux Directeurs Régionaux des Eaux et Forêts.

Ce matériel roulant permettra de renforcer les moyens de sécurisation et de sauvegarde des ressources forestières, fauniques et en eau de notre pays, fortement

Parlement afin de doter l'ensemble des forces de sécurité et de défense de moyens logistiques nécessaires pour l'accomplissement de leurs missions.

Le ministre a indiqué qu'au titre de l'année 2017, les Eaux et Forêts ont bénéficié de 40 véhicules tout terrain pour plus d'engagement des agents dans la lutte contre la destruction de la forêt ivoirienne.

Il faut noter que dans le cadre de la mise en œuvre de cette loi, l'enveloppe globale qui a été réservée au Département des Eaux et Forêts s'élève à 3 milliards 192 millions. Dans cette enveloppe, la part allouée à l'équipement en matériel roulant est de 1 milliard 56 millions. Ce qui va permettre d'équiper l'ensemble des services déconcentrés du Ministère des Eaux et Forêts que sont les Directions Départementales, les Cantonnements forestiers et les Postes forestiers. La



Remise de clé de véhicule au Directeur Général des Eaux et Forêts, le Colonel YAMANI SORO

menacées de destruction. La cérémonie de remise de ces véhicules a eu pour cadre le siège de la SODEFOR.

Ce sont au total 14 véhicules de type 4x4 qui ont été remis. Selon le ministre des Eaux et Forêts, Monsieur Alain-Richard DONWAHI, l'acquisition de ce matériel roulant s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi de programmation de sécurité intérieure 2016-2020, adoptée par le

forêt, la faune et les ressources en eau de notre pays se dégradent et s'amenuisent au fil des ans.

Les Directeurs Régionaux, satisfaits de cette dotation, ont exprimé leur gratitude au gouvernement à travers leur ministre de tutelle car ces engins faciliteront leur déplacement sur le terrain et leur permettront de mener à bien leur mission ■

**Sercom**



Vue des véhicules type 4X4 double cabine



Vue des autres véhicules



Col. OKA, dans son nouveau véhicule



Remise de clés d'ambulances par le Chef de cabinet, le préfet Youssouf TRAORE



Vue des camions



Acheter un chimpanzé  
et le détenir en captivité est

**ILLÉGAL !**

Sa place n'est pas chez vous !



## TROIS TONNES D'ÉCAILLES DE PANGOLIN INTERCEPTÉES

**Les autorités de Côte d'Ivoire ont saisi 3 tonnes d'écaillés de pangolin d'une valeur de 80 000 dollars américains dans la plus grande saisie de ce genre. Le commerce mondial des pangolins, fortement menacés, a été interdit par les Nations unies l'année dernière. Les écaillés de l'animal sont utilisables dans les médicaments traditionnels.**

Les trafiquants, huit au total, étaient sur le point de livrer leur cargaison à un client chinois, – qui n'est pas venu au rendez-vous – quand ils ont été arrêtés, selon les autorités.

*“Nous avons fait cette saisie avant-hier, avec le soutien du service de la faune et de l'organisation Eagle, qui lutte pour la protection des espèces favorisées”, a déclaré Thimotée Gnahoré, Chef de la section anti-traffic des espèces protégées.*

Selon le réseau Eagle, les écaillés de pangolins saisis proviennent principalement des forêts ivoiriennes, mais aussi d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, comme la Guinée Conakry et le Liberia.

Ce réseau a déclaré que plus de 4 000 pangolins ont été tués pour collecter ces 3 tonnes d'écaillés.

Depuis l'année dernière, les Nations unies ont interdit le commerce des pangolins fortement menacés. Il en est de même pour l'ivoire d'éléphant et la corne de rhinocéros.

L'Afrique est la principale source d'approvisionnement en pangolins, alors que la demande provient d'Asie. La viande du pangolin est appréciée dans des pays

asiatiques comme le Viêtnam, tandis que les écaillés de l'animal sont utilisées dans les médicaments traditionnels.

*“Aujourd'hui, nous avons pu intercepter cette cargaison et arrêté huit individus, mais les enquêtes sont en cours, car derrière cette opération, il y a d'abord les fournisseurs, qui sont sur le terrain et qui massacrent ces animaux, tout comme les acheteurs de ces échelles qui sont importantes à leurs yeux”, a déclaré Gnahoré.*

Les pangolins sont des mammifères aux écaillés uniques.

Hésitants et malvoyants, ils ne s'aventurent que de la sécurité de leurs terriers ou des maisons arborées à la recherche d'insectes. Lorsqu'ils sont menacés, ils se recourbent en boule, une technique qui est futile contre les pièges en câbles tendus par les chasseurs.

Les huit espèces mondiales de pangolins qui vont de 30 à 100 cm (12 à 39 po) de longueur, sont menacées d'extermination ■

<http://fr.africanews.com/2017/07/29/la-cote-d-ivoire-intercepte-trois-tonnes-d-ecailles-de-pangolin/>

# L'AGROFORESTERIE



## QU'EST-CE QUE L'AGROFORESTERIE ?

### ASSOCIER AGRICULTURE ET FORÊT

Plusieurs définitions de l'agroforesterie existent en fonction des situations pratiques, des pays et des spéculations utilisées sur les parcelles.

En Côte d'Ivoire, la définition de l'agroforesterie proposée en 2013 par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) est communément adoptée: « *L'agroforesterie est une approche de gestion des ressources naturelles dynamiques et écologiques à travers l'intégration des arbres dans les paysages agricoles. Elle diversifie et augmente la production tout en assurant la promotion des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux des usagers.* »

L'agroforesterie consiste à introduire des rangées d'arbres dans les surfaces dédiées à la production agricole, animale (sylvo-pastoralisme) ou végétale

(agrosylviculture, pour des cultures annuelles et pérennes).

L'agroforesterie qui est une solution à la monoculture trouve toute sa justification économique et environnementale dans l'avenir et les enjeux de l'agroécologie et de l'agriculture : changement climatique, coûts des intrants, économie de l'eau. Cette technique toute simple vise à tirer le meilleur profit de la complémentarité des besoins des arbres et des cultures, à condition bien sûr qu'elles tiennent compte de certaines exigences : (espacement des rangées d'arbres, élagage, dégagement de tournières...).

Les exemples d'agroforesterie sont innombrables et témoignent de l'importance de l'arbre pour les populations.



Cette nouvelle méthode contribue à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration du cadre de vie des paysans en évitant le gaspillage des ressources.

## LES AVANTAGES

L'agroforesterie engendre de nombreux intérêts économiques et environnementaux. A savoir :

- L'augmentation du rendement des cultures ;
- La protection de l'élevage ;
- Une plus-value à l'exploitation ;
- La production de la biomasse ;
- La production du bois (bois d'œuvre, bois-énergie) ;
- L'amélioration des sols et la réduction de l'érosion ;
- La régulation de la ressource en eau ;
- La filtration des pollutions diffuses ;
- La préservation de la biodiversité ;
- La protection de la faune auxiliaire ;
- La limitation des dérèglements climatiques.

L'agroforesterie apparaît ainsi comme une réponse audacieuse aux enjeux agro-économiques, écologiques d'une agriculture moderne et résolument durable ■





**PROJET  
AGROFORESTIER  
PILOTE SACO /  
TRANCHIVOIRE /  
PLANTEURS / MINEF**

### **OBJECTIF DU PROJET**

Le projet a pour but de contribuer à la reconstitution du couvert forestier à hauteur de 200 ha par an et à l'amélioration des revenus des populations vivant dans la zone du projet.

### **OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

Le projet vise spécifiquement à gérer de façon durable les plantations cacaoyères et à assurer la viabilité des reboisements dans les périmètres d'exploitation forestière de Tranchivoire dans les régions de l'Agnéby-Tiassa, de la Mé et du Sud-Comoé. Ceci, à travers un système agroforestier intégrant le reboisement de bois d'œuvre associé à des légumineuses et des cacaoyers afin de lutter contre la pauvreté dans les zones du projet.

Le projet pilote a été lancé dans les départements d'Agboville, de Yamoussoukro et de Sinfra.

### **PERTINENCE DU PROJET**

Le projet est une alternative dans le cadre des processus d'adaptation aux effets du changement climatique. En effet, il s'agit de mettre en place un système agroforestier favorisant la production durable du cacao sans déforestation dans le cadre des reboisements compensatoires.

Le planteur bénéficiera à court terme de facilités pour le renouvellement de son champ de cacao peu productif ; à moyen terme, d'une meilleure productivité de son verger de cacao, de bois de chauffe et de charbon à travers la valorisation des légumineuses.

A long terme, il pourra tirer un revenu additionnel important de la vente de bois d'œuvre.

### **MODÈLE AGROFORESTIER À PROMOUVOIR**

Les experts de Barry Callebaut ont développé un schéma de plantation basé sur les expériences positives faites, par exemple, au Brésil et en Indonésie en associant des bois d'œuvre et du cacao dans un contexte intégralement commercial. Un espacement des lignes a été adopté qui permettra à la longue l'accès aux lignes via les tracteurs pour le ramassage et la mécanisation. La 4e ligne est dédiée au bois d'œuvre ; ce qui permet une densité économiquement viable de bois d'œuvre, tout en réduisant la densité de cacao à 833 pieds/ha. Les expériences faites ailleurs montrent que les plants de cacao hybride maintiennent un bon potentiel de rendement dans un tel système.

**Ce modèle est caractérisé comme suit :**

- Etre établi obligatoirement sur de vieilles plantations de cacaoyers, normalement âgées de plus de 20 ans.
- Absence de signes de Swollen Shoot.
- Comporter 833 nouveaux plants par ha de cacao de la variété « Mercedes », issus de pépinières autorisées, ainsi que de 139 pieds d'espèces de bois d'œuvre par ha, disposés selon les recommandations faites dans le cadre du projet.
- Cacaoyers et arbres sont entretenus et conduits (par des étalages pour les arbres) de sorte qu'ils ne se gênent pas. Cette technique a déjà été expérimentée par Barry Callebaut.
- L'introduction du Gliricidia septum à 417 pieds/ha en intercalaire avec les arbres pour le bois d'œuvre permettra d'obtenir plus rapidement l'ombrage nécessaire à la reprise des cacaoyers et de contribuer à l'amélioration de la fertilité. Ils devront être



- supplémentaires et fournir du bois de feu au planteur.
- Au début de la plantation, le producteur pourra y associer des cultures vivrières selon ses besoins et suivant les conseils donnés. La plantation comportera 417 plants

- de bananiers et du maïs dans les interlignes.
- Les espèces Niangon, Acajou, Cèdre, teck, Framiré, Fraké, Samba, Teck...pourront être combinées ou plantées sur une seule parcelle.

Espèces	Cacao	Bois d'oeuvre	Plantain	Glyricidia	Vivre
Densité/ha	833	139	417	417	Environ 0.8ha/1ha
Espacement	4.5 x 2	13.5 x 6	4.5 x 5	4.5 x 5	
Lignes	1, 2, 3, x	x, x, x, 4	1, 2, 3, x	1, 2, 3, x	Interlignes

**OBLIGATION DES PARTIES**

Tout cela est possible selon un protocole d'accord entre les obligations de l'exploitant forestier, des groupes chocolatiers et du propriétaire terrien.

**Le propriétaire terrien** met sa parcelle de plantation de cacao (à renouveler) à la disposition de l'exploitant forestier pour y introduire des arbres forestiers dans le cadre du reboisement compensatoire.

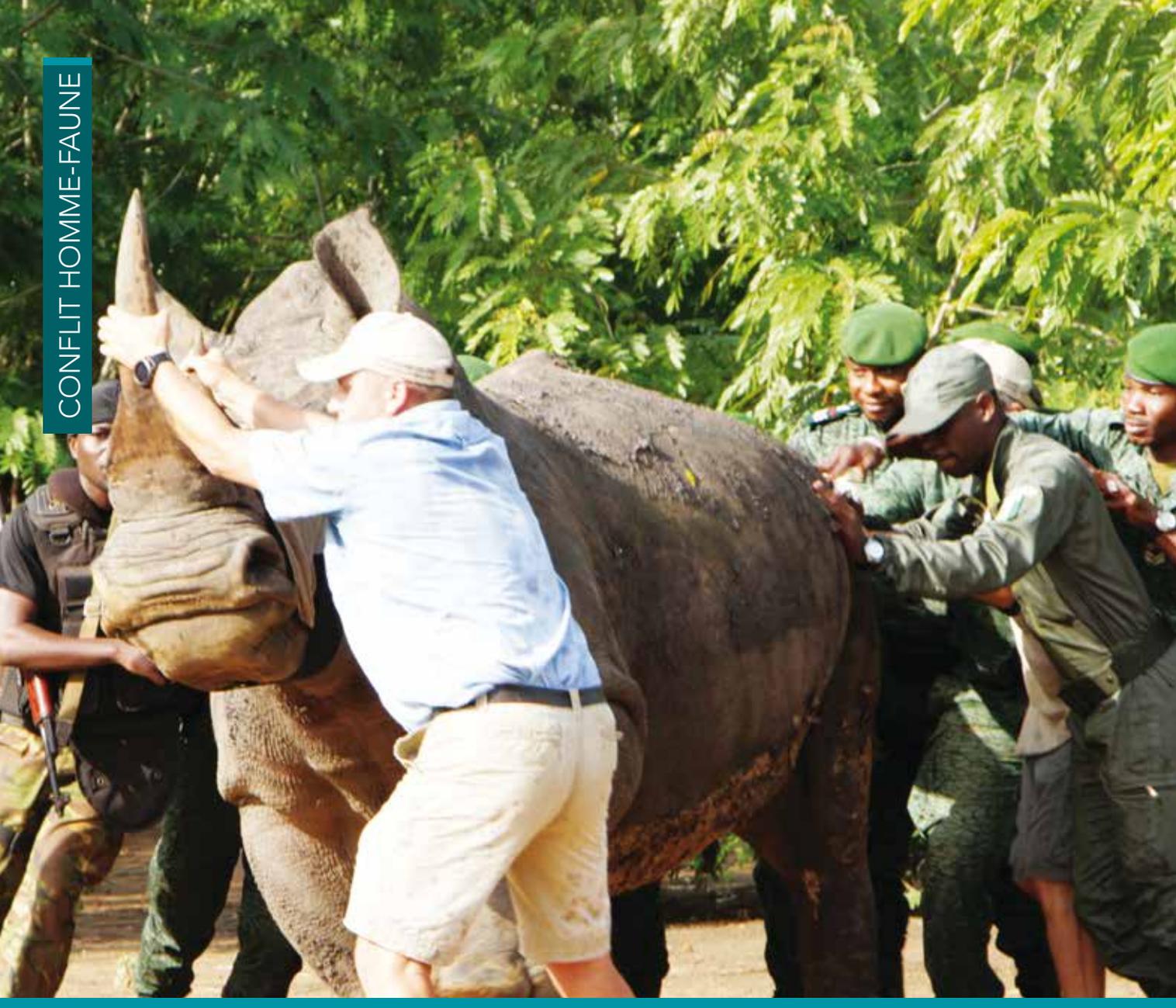
**L'exploitant forestier** fournit et met en place les plans forestiers, initie la formation du propriétaire terrien. Dans le même temps, il est responsable de l'exécution

des travaux de reboisement et d'entretiens de ladite parcelle sur une période de trois ans.

**Le chocolatier** (Saco) identifie les propriétaires terriens qu'il sensibilise en rapport avec **les coopératives tranchivoire** et **l'administration forestière**.

Il apporte son appui technique pour la mise en place des pépinières et le renouvellement des plantations cacaoyères sous la forme d'une valeur de 400. 999 F CFA (semence, maïs, bananier).

*Contributeur : Col. Aké Jérôme*



## LE MYSTÉRIEUX RHINOCEROS QUI TROUBLAIT LA QUIÉTUDE DES POPULATIONS DE M'BATTO A ÉTÉ TRANSFÉRÉ À BOUAKÉ

*Le rhinocéros qui a blessé mortellement le chef du village de Fondobo, le 04 août 2016, dans la sous-préfecture de Tiémélékro, Département de M'batto, a finalement été transféré le 04 mai 2017, dans la forêt classée de la Mafa, sous-préfecture de Brobo, dans la Région du Gbêkê.*

Ce jour-là, les populations étaient partagées entre tristesse et joie au départ de l'animal. Si pour les unes, c'est un ouf de soulagement ; pour les autres, c'est avec beaucoup d'émotion qu'elles ont assisté au transfert du rhinocéros avec qui elles ont vécu pendant plus d'une décennie.

L'opération, initiée par le Ministère des Eaux et Forêts, a été menée par une équipe d'experts sudafricains, venus spécialement pour la circonstance. Cette équipe, conduite par le docteur Willem Berger et appuyée par des experts ivoiriens dont le directeur du Zoo d'Abidjan, a utilisé un fusil hypodermique, chargé de tranquillisants, pour faire endormir le pachyderme et le capturer. Selon les experts, il pèse plus de 2,5 tonnes.

La capture a eu lieu dans le village de Djamalabo. L'animal, sous les effets du tranquillisant, a pu être capturé et conditionné avec de l'oxygène et enfermé dans une cage métallique avant d'être conduit sous bonne escorte policière jusque dans la forêt classée de la Mafa où un site de 20 ha a été aménagé pour l'accueillir.

La cérémonie de réception de l'animal, sur ce nouveau



site de Brobo, a été présidée par le Directeur de cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, le Colonel SORO Doplé, représentant le ministre Général Issa COULIBALY. On notait une forte présence des chefs traditionnels de la région et surtout les chefs des quatre villages de Dimbokro et de M'batto où a vécu l'animal. Le gérant de la réserve de faune volontaire du N'ZI RIVER LODGE, Monsieur Louis DIAKITE qui aura la charge de l'entretien et du suivi de l'animal, a présenté son projet pour sa prise en charge. Monsieur Louis DIAKITE souhaite perpétuer la lignée de cette espèce par l'acquisition future de deux femelles. Quant au Directeur de cabinet du Ministère des Eaux et Forêts, il a rassuré les populations de Brobo des mesures sécuritaires prises pour qu'il n'y ait pas de problème comme ce fut le cas à Frondobo. Il faut noter que cette opération d'un coût global estimé à 175.000.000 frs CFA a été entièrement financée par le Gouvernement ■

Sercom



La femme qui s'occupait quotidiennement de l'animal se prêtant aux questions des journalistes



*Le rhinocéros conduit dans le village après l'opération de capture*



*Reveil du rhinocéros après sa réanimation*



*Déplacement de l'animal vers la voiture-remorque*



*Mise en caisse du rhinocéros*



*Les populations en joie disent au revoir au rhinocéros*



*Départ de toutes les délégations vers le nouveau site*



*Remise de la corne sciée et de la puce de localisation aux autorités locales*



*Déposage de l'animale sur le nouveau site*



*Le Directeur Général des Eaux et Forêts et sa délégation observant le rhinocéros dans son enclos*



*Le rhinocéros dans sa cage (Boma) à N'zi River Lodge à Brobo dans la région du Gbêkê*

**A**

**Agroforesterie** : Système de production qui associe sur une même parcelle la culture des arbres et l'élevage ou une autre culture.

**Aires protégées**

Les aires protégées regroupent les parcs nationaux et réserves naturelles, intégrales ou partielles (de faune ou de flore) ainsi que les réserves volontaires.

**Arbre** : Végétal ligneux, à tige simple et nue à la base, par conséquent avec un tronc et une cime, et pouvant atteindre plus de 7 mètres de hauteur à l'âge adulte.

**B**

**Biodiversité** : La biodiversité, c'est l'ensemble des êtres vivants, micro-organismes, plantes, champignons ou animaux.

**Bois de chauffage** (ou bois de feu) : Bois rond, ou fendu, ou scié (souvent considéré comme rebut), coupé en bûches, quartiers ou rondins de petite longueur, ou déchiqueté en bûchettes, et destiné à être brûlé pour produire de la chaleur.

**Bois d'œuvre** : Bois apte au tranchage, déroulage ou au sciage, notamment pour faire de la charpente ou de la menuiserie.

**Bois-Energie** : Le bois-énergie est tout simplement le bois utilisé pour produire du feu, que ce soit pour se chauffer, s'éclairer, cuisiner ou produire de l'électricité.

**Bois d'industrie** : Bois en général de petite dimension, en principe inutilisable en bois d'œuvre, et destiné à d'autres utilisations industrielles : pâte à papier, panneaux, poteaux, ...

**C**

**Cépée** : Ensemble des rejets d'une même souche.

**Code forestier** : Adopté en Juillet 2014, le nouveau code forestier ivoirien renferme divers articles et réglementations. Notamment, le cadre juridique, le

statut des forêts, la classification des forêts selon le régime, les mesures de protection et de conservation.

**Conifères** : Ensemble regroupant un très grand nombre d'espèces d'arbres fructifiant par des cônes, dont les feuilles ont le plus souvent la forme d'aiguilles ou d'écaïlles. La plupart d'entre eux ont des bois riches en résine, et sont commercialement connus sous le nom de résineux.

**Couvert** : Ecran fourni par l'ensemble de la cime des arbres constituant le peuplement.

**Cynégétique** : Relatif à la chasse

**D**

**Découpe marchande** : Celle à partir de laquelle le bois n'est plus commercialisable en bois d'œuvre.

**Défens** : La mise en défens est une pratique de protection d'un territoire ou d'une parcelle contre l'homme et/ou les animaux domestiques (pâturage, feu de brousse, coupe de bois, etc.). Ce territoire ou parcelle peut être une jachère ou non. Elle participe à la restauration et la protection des sols, la réduction du ruissellement et de l'érosion, la restauration de la végétation naturelle.

**Domaine forestier permanent de l'Etat :**

Le Domaine forestier permanent de l'Etat regroupe l'ensemble des terres relevant des domaines privés et publics de l'Etat ; il s'agit notamment des forêts classées, des aires protégées et des périmètres de protection.

**Dégagement** : Opération culturale ayant pour but de supprimer ou d'affaiblir toute végétation susceptible de gêner le développement de semis et/ou de jeunes plants.

**E**

**Ecartement** : Distance entre les plants sur la ligne de plantation et entre les lignes.

**Ecotourisme** : L'écotourisme ou le tourisme vert est une des formes du tourisme durable. Il est plus centré sur la découverte de la nature, voire d'écologie urbaine.

**Ecosystème** : Ensemble constitué d'une communauté d'êtres vivants (animaux et végétaux) et du milieu dans lequel ils évoluent.

**Essence** : Désigne l'ensemble des arbres appartenant à une même espèce botanique.

**Exploitation forestière** : Ensemble des opérations et activités d'abattage, façonnage et transport de bois, jusqu'à un dépôt plus ou moins provisoire, ou jusqu'à la porte de l'usine, qu'il s'agisse de bois d'œuvre ou de chauffage, ou de tout autre produit forestier.

## F

**Forêts classées** : Les forêts classées font partie du domaine privé de l'Etat. Notre pays dispose de 234 forêts classées réparties sur l'ensemble du territoire. La dégradation des forêts classées est le fait de l'agriculture et de l'exploitation forestière.

**Forêt rurale** : Le domaine forestier rural est le domaine des collectivités et des particuliers. Il comprend des lambeaux de forêts et de galeries forestières le long des cours d'eaux, des lambeaux de forêts de la côtère et des savanes du nord-est et nord-ouest du pays.

Le domaine rural est le siège des activités économiques dont l'agriculture occupe le premier plan.

**Floristique** : Relatif à la flore.

## H

**Humus** : Ensemble des produits d'altération de la matière organique du sol et constituant la couche superficielle du sol.

## J

**Jachères** : Etat d'une terre qu'on ne cultive pas volontairement pendant un temps pour la laisser reposer.

## L

**Lisière** (effet de ...) : Phénomène s'observant sur les arbres en bordure de chemin ou de forêt et résultant

de l'asymétrie des conditions d'éclairement et d'alimentation en eau ou nutritifs. Il se traduit souvent par le développement de branches latérales et/ou de gourmands.

**Litière** : Ensemble de débris végétaux peu transformés recouvrant le sol, récemment tombés, ou seulement légèrement décomposés, principalement des feuilles (litière feuillue), mais aussi des fragments d'écorce, de ramilles, fleurs, fruits, etc.

## M

**Massif forestier** : Surface boisée, généralement d'une certaine étendue correspondant à une unité géographique donnée.

## P

**Parcellaire** : Ensemble des parcelles forestières d'une même série ou d'une même forêt.

**Parcelle** :

Une parcelle est généralement une superficie de terrain ayant une unité de propriété. Une parcelle peut être dans ce cas la propriété d'une personne privée ou publique, seule ou en groupe.

Se dit de chaque portion de terre, séparée des terres voisines, et appartenant à un propriétaire différent.

## R

**Reboisement** : Ensemble d'opérations sylvicoles recréant sur une surface forestière donnée un nouvel état boisé, lequel peut être différent de celui préexistant. Le reboisement ne correspond pas à une extension de la forêt, à la différence du boisement.

**Recépage** : Coupe de plants ou brins de taillis au ras du sol en vue d'obtenir des rejets.

## S

**Sylviculture** : Art d'appliquer des techniques fondées sur des bases scientifiques en vue de contrôler le développement naturel des forêts et de guider leur évolution dans la direction voulue.

# Numéros utiles

1

## LE CABINET

Standard : 20 21 94 06  
Poste 9/201  
Tél./Cell. : (+225) 40 90 08 20

13 COMITÉ NATIONAL D'INFORMATION,  
D'ÉDUCATION ET DE SENSIBILISATION  
À LA DÉFENSE DES FORÊTS (CNIESDF)

14 DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES  
ET DU CONTENTIEUX (DAJC)  
(+225) 22 45 89 40

12 DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET  
DE LA GOUVERNANCE ÉLECTRONIQUE (DIGE)  
(+225) 20 21 94 06

1 DIRECTION GÉNÉRAL  
DES EAUX ET FORÊTS (DGEF)  
(+225) 20 22 16 29

11 DIRECTION DU REBOISEMENT ET  
DU CADASTRE FORESTIER (DCDF)  
(+225) 20 22 81 09

2 INSPECTION GÉNÉRAL DES EAUX  
ET FORÊTS (IGEF)  
(+225) 20 22 56 96

10 DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DE LA FORMATION (DRHF)  
(+225) 20 21 85 30

3 DIRECTION DE LA FAUNE ET DES  
RESSOURCES CYNETIQUES (DFRC)  
(+225) 20 21 07 00

9 DIRECTION DES AFFAIRES  
FINANCIÈRES ET DU PATRIMOINE  
(DAFP)  
(+225) 20 22 63 10

4 DIRECTION DE L'EXPLOITATION ET DES  
INDUSTRIES FORESTIÈRES (DEIF)  
(+225) 20 21 17 25

8 DIRECTION DES ÉTUDES,  
DE LA PLANIFICATION  
ET DE L'ÉVALUATION (DEPE)  
(+225) 20 22 30 27

5 DIRECTION DE LA POLICE FORESTIÈRE  
ET DE LA RÉPRESSION (DPFR)  
(+225) 20 21 35 16

7 DIRECTION DE LA GESTION ET  
DE LA PROTECTION DES  
RESSOURCES EN EAU  
(+225) 22 43 50 05

6 INTENDANCE DES EAUX ET FORÊTS  
(+225) 20 21 36 38

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT  
DES FORÊTS (SODEFOR)  
(+225) 22 48 30 00  
Président du Conseil d'Administration  
(+225) 22 48 29 05  
Direction Générale  
(+225) 22 48 29 00/01  
Fax : (+225) 22 44 97 40

3

## STRUCTURES SOUS TUTELLES

ZOO D'ABIDJAN  
(+225) 20 01 07 07

JARDINS  
BOTANIQUES  
(+225) 22 40 30 10

4

ABIDJAN  
(+225) 23450533

YAMOISSOUKRO  
(+225) 30640722

BONDOUKOU  
(+225) 35 91 57 15

SEGUELA  
(+225) 32 74 01 65

BOUAKE  
(+225) 31 63 86 60

SAN-PEDRO  
(+225) 34 71 27 11

DALOA  
(+225) 32 77 27 11

ODIENNE  
(+225) 33 70 93 27

GAGNOA  
(+225) 32 78 36 08

## DIRECTIONS RÉGIONALES

MAN  
(+225) 33 79 35 88

ABENGOUROU  
(+225) 35 91 31 06

KORHOGO  
(+225) 36 86 03 68



# LES CHUTES DE LA NAWA

Située à environ 480 km d'Abidjan, la région de la Nawa, adossée au Parc National de Taï, réserve de biosphère et patrimoine de l'Humanité, est une zone forestière à la végétation diversifiée habitée par une abondante faune dont des buffles et quelques éléphants.

A quelques kilomètres de Soubré, Chef-lieu de Département de la région, se trouve les chutes de la NAWA, auxquelles le peuple Bakoué accorde une attention particulière, car étant à la fois un site de pèlerinage, de retraite spirituelle et pour d'autres un endroit de loisirs et de divertissement.

# LA CÔTE D'IVOIRE VERTE

## NOTRE ENGAGEMENT POUR L'AVENIR



Standard / Tél.: (+225) 20 21 94 06 / 20 21 36 50 • Fax.: (+225) 20 21 05 12  
Information : Cité Administrative, Tour D, 19ème étage - Abidjan Plateau  
Adresse : 20 BP 650 Abidjan 20